Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le
ID : 001-250102258-20250414-2025010BP2025-DE

BUCOPA
Syndicat mixte Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain

NOTE DE SYNTHESE JOINTE AU BUDGET PRIMITIF 2025

1- Compte financier unique 2024

En 2024, le compte financier unique présente un excédent en fonctionnement de 66 390,17 € et un excédent en investissement de 94 942,77 €.

2- Budget primitif 2025

Le budget 2025 est construit de manière à pouvoir répondre à l'effort financier ponctuel en investissement lié aux dépenses prévues dans le cadre de la révision générale du SCoT.

A ce titre, les principales incidences financières sur le budget concerneront les actions suivantes :

2.1 Poursuite de la procédure de révision du SCoT

Au cours de l'exercice 2025, l'ensemble de la phase 1 (Réalisation du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement) sera achevée pour un montant de 54 899 € HT soit 65 878 € TTC.
Le coût de l'élaboration du Projet d'Aménagement Stratégique (phase 2) d'un montant de 24 995 € HT soit 29 994 € TTC sera facturé sur 2 exercices (2025 et 2026) soit 14 997 € TTC en fonction de l'avancée des travaux.

Cette révision pourrait engager des frais complémentaires en fonctionnement.
Aussi, il est proposé d'abonder les comptes suivants :
6231 : Annonces et insertions
6234 : Réceptions / Missions
6237 : Publications
6261 : Frais d'affranchissement
6185 : Frais de colloques et séminaires
Ces dépenses seront ajustées en fonction du calendrier et de l'avancement de la procédure de révision.

2.2 Suite du recours de la modification n°1 du SCoT

Le recours sur la modification du SCoT du 6 février 2023 n'a pas encore été purgé puisque l'audience n'a pas encore eu lieu. La somme mobilisée pour les frais d'avocats en 2024 pour assurer la défense s'élève à 4 000 € HT (soit 4 800 € TTC) correspondant à la rédaction des 2 mémoires en défense. Le contrat passé avec l'avocat s'élevant à 9 250 € HT (soit 11 100 € TTC), le budget restant en 2025 est de 5 250 € HT (soit 6 300 € TTC).
Le compte 62268 est abondé en ce sens.